



Réf. : C.L.13.2024

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) présente ses compliments aux États Membres et aux Membres associés et a l'honneur de convoquer la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé pour le lundi 27 mai 2024, à 9 h 00, au Palais des Nations à Genève (Suisse). L'Assemblée de la Santé se tiendra en présentiel et prendra fin au plus tard le samedi 1^{er} juin 2024.

Il est obligatoire de s'inscrire en ligne pour participer à l'Assemblée de la Santé. L'inscription pourra s'effectuer à partir du 15 avril 2024 au moyen du lien suivant : <https://indico.un.org/e/WHA77>. **La date limite pour s'inscrire est fixée au 13 mai 2024.**

Le nombre de personnes inscrites par délégation d'État Membre ou de Membre associé n'est pas limité.

Conformément à la résolution WHA49.9 (1996) et pour contribuer à la réalisation de l'ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), le Directeur général invite les États Membres à envisager de respecter la représentation équilibrée des genres au sein de leur délégation.

Le Code de conduite visant à prévenir le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des manifestations de l'OMS, est disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/fr/publications/m/item/code-of-conduct-to-prevent-harassment-including-sexual-harassment-at-who-events>.

Conformément à l'appel lancé dans la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse en faveur d'une participation significative des jeunes, visant à intensifier l'action menée au niveau mondial, régional et national pour répondre aux besoins des jeunes et leur permettre de réaliser leurs droits et de développer pleinement leur potentiel en tant qu'acteurs du changement, le Directeur général invite les États Membres à envisager de faire participer les jeunes, en particulier ceux dont les activités et les efforts sont louables et efficaces au plan national, dans le secteur de la santé et dans le domaine des déterminants de la santé.

Les États Membres sont également encouragés à inclure des parlementaires dans leur délégation.

L'ordre du jour provisoire de l'Assemblée de la Santé, établi par le Secrétariat conformément à la décision prise par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session, ainsi que l'emploi du temps quotidien préliminaire, figurent en annexe. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée de la Santé.

PIÈCES JOINTES : Documents A77/1 et Emploi du temps quotidien préliminaire
WHA77/ENCL./1 et WHA77/ENCL./2

... Des informations pratiques à l'intention des délégués ainsi que des informations sur les dispositions relatives à la conduite du débat en séance plénière sont jointes. Cette année, le débat portera sur le thème suivant : « Un monde mobilisé pour la santé, la santé pour tout le monde ».

Les documents pour la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé pourront être consultés sur le site Web de l'OMS (<https://apps.who.int/gb/gov/fr/index.html>) dès qu'ils seront disponibles. Il est rappelé aux délégués que, comme convenu par le Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, les réunions des organes directeurs se déroulent sans support papier.

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé saisit cette occasion pour renouveler aux États Membres et aux Membres associés les assurances de sa très haute considération.

Genève, le 28 mars 2024

INFORMATIONS PRATIQUES À L'INTENTION DES DÉLÉGUÉS PARTICIPANT À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Il est obligatoire de s'inscrire en ligne pour participer à l'Assemblée mondiale de la Santé, qui se tiendra en présentiel. L'inscription pourra s'effectuer à partir du 15 avril 2024 au moyen du lien suivant : <https://indico.un.org/e/WHA77>.

Avant chaque réunion, une invitation sera adressée aux États Membres et aux Membres associés leur indiquant un lien pour accéder au système électronique d'inscription (INDICO). Chaque participant est invité à s'inscrire personnellement.

Le Département Organes directeurs de l'OMS vérifiera les informations reçues, qui seront ensuite saisies dans le système d'inscription pour créer les badges pour les réunions en présentiel et établir la liste des participants.

POUVOIRS

Les pouvoirs sont délivrés par le Chef de l'État, le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la santé ou toute autre autorité compétente, à savoir les missions permanentes et de hauts fonctionnaires gouvernementaux tels que le Directeur général de la santé. Chaque État Membre sera représenté à l'Assemblée par trois délégués au maximum, lesquels pourront être accompagnés de suppléants et de conseillers. Un exemplaire des pouvoirs devra avoir été soumis par le biais du système d'inscription en ligne **avant l'ouverture de la session de l'Assemblée mondiale de la Santé**. Les pouvoirs doivent préciser pour chaque participant : le NOM (en majuscules), le prénom, le titre, la fonction, l'institution, la ville, le genre (s'il n'est pas précisé dans le titre).

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE VOYAGE

En application de la résolution WHA50.1 (1997), un traitement particulier sera accordé aux délégués des pays classés par l'Organisation des Nations Unies parmi les pays les moins avancés. L'OMS prendra à sa charge le coût d'un billet d'avion pour Genève en classe économique/touriste par l'itinéraire le plus direct pour une déléguée ou un délégué de ces pays. Toutefois, conformément aux règles fixées par l'Assemblée mondiale de la Santé, l'OMS ne versera pas d'indemnités journalières et ne remboursera aucune autre dépense que le billet d'avion. **Veillez noter que le remboursement sera effectué à Genève, sur présentation du billet d'avion et de la facture. Le délai de remboursement étant d'au moins 24 heures, les demandes soumises après le jeudi 30 mai (12 heures) ne seront pas prises en considération.**

VISAS

L'attention des participants est attirée sur le fait que l'entrée en Suisse est régie par des dispositions strictes : les personnes qui ne sont pas en possession du visa requis se verront refuser l'entrée sur le territoire suisse.

Depuis le 13 décembre 2008, la Suisse applique, en matière de visas, les dispositions de Schengen. Les ressortissants de certains États souhaitant venir au Siège de l'OMS pour participer à des réunions doivent donc obtenir un visa Schengen pour entrer en Suisse. **Depuis cette date, il n'est plus possible pour les participants d'obtenir un visa sur simple présentation de la lettre d'invitation. Il est désormais nécessaire de produire une lettre appuyant la demande de visa qui doit être établie par le Siège de l'OMS.**

Il est recommandé aux participants, avant de demander une lettre appuyant la demande de visa, de contacter l'ambassade ou le consulat de Suisse le plus proche pour vérifier s'ils ont besoin d'un visa.

Les États Membres ayant besoin de l'aide de l'OMS en vue d'obtenir un visa Schengen pour la Suisse pour un de leurs ressortissants sont invités à l'indiquer lors de leur inscription à l'Assemblée sur INDICO.

ACCÈS AU PALAIS DES NATIONS

Les membres des délégations doivent s'inscrire sur INDICO pour récupérer, au Siège de l'OMS, le badge qui leur donnera accès au Palais des Nations.

En raison des problèmes d'espace liés aux rénovations en cours au Palais des Nations, l'attention des participants est appelée sur les dispositions suivantes :

- Deux membres au maximum de chaque délégation d'États Membres et de Membres associés pourront être présents en même temps dans chaque salle où se tiennent les séances officielles de l'Assemblée de la Santé ; le nombre de délégués par délégation n'est pas limité et tous les membres des délégations d'États Membres et de Membres associés recevront un badge pour accéder au Palais des Nations.
- Un membre au maximum de chaque délégation d'observateurs et d'organisations des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales peut être présent à la fois dans chaque salle de réunion où se tiennent les séances plénières et les séances des commissions principales ; un maximum de **six** badges sera remis aux délégués de chaque délégation d'observateurs et d'organisations des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour accéder au Palais des Nations.
- Les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS pourront accéder aux salles de réunion où les commissions principales sont réunies afin de faire une déclaration relative aux points de l'ordre du jour qui les intéressent ; un maximum de **six** badges sera remis aux délégués de chaque acteur non étatique en relations officielles avec l'OMS pour accéder au Palais des Nations.

MANIFESTATIONS EN MARGE DE LA SOIXANTE-DIX-SEPTIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

En raison des problèmes d'espace liés aux rénovations en cours, aucune manifestation officielle ne sera organisée au Palais des Nations en marge de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Toutefois, les États Membres peuvent organiser leurs propres manifestations à l'endroit de leur choix. Les États Membres peuvent communiquer les informations relatives aux événements qu'ils souhaitent organiser en dehors du Palais des Nations à l'adresse hqgoverningbodies@who.int. Une liste contenant les informations reçues sera publiée dans le Journal de l'Assemblée.

Des tables rondes stratégiques seront organisées quotidiennement sur des sujets essentiels pendant la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé (du mardi 28 mai au samedi 1^{er} juin 2024). Ces tables rondes seront indiquées dans le Journal de l'Assemblée.

DISPOSITIONS POUR LA CONDUITE DU DÉBAT EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Dans la résolution WHA52.21 (1999) sur la réforme de l'Assemblée de la Santé, le Directeur général a été prié de prendre les dispositions voulues pour réduire la durée de la séance plénière et, à cette fin, les délégations ont été encouragées à présenter des exposés par groupe ou par Région au cours du débat en séance plénière. Les délégués sont priés de limiter à trois minutes la durée de leur intervention individuelle. La durée maximale des exposés par groupe ou par Région est de quatre minutes.

Thème du débat général : « Un monde mobilisé pour la santé, la santé pour tout le monde ».

Conseils aux orateurs s'agissant d'une réunion multilingue

Que vous présidiez une réunion multilingue ou que vous y participiez, il est utile de réfléchir à la façon dont votre message sera transmis par les interprètes. Les interprètes sont là pour faciliter la tenue des débats comme si tous les intervenants parlaient la même langue.

- Si possible, exprimez-vous dans votre langue maternelle.
- Parlez à un rythme raisonnable.
- Il est préférable de ne pas lire un texte.
- **Si vous devez lire votre intervention, veillez à en communiquer une copie au Secrétariat au préalable. Elle sera considérée comme confidentielle.**
- **À titre indicatif, quatre minutes équivalent à 440 mots environ.**
- Citez les références des documents.
- Indiquez clairement chiffres et noms propres.
- Explicitez les sigles.



Ordre du jour provisoire¹

Séances plénières

1. Ouverture de l'Assemblée de la Santé

- 1.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs
- 1.2 Élection du président
- 1.3 Élection des cinq vice-présidents, élection des présidents des commissions principales et constitution du Bureau
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales

Document A77/1

2. Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante-troisième et cent cinquante-quatrième sessions, et sur sa septième session extraordinaire

Document A77/2

3. Allocution du D^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général²

Document A77/3

4. Intervenante(s) invité(s)

5. Admission de nouveaux Membres et de Membres associés [s'il y a lieu]

6. Conseil exécutif : élection

¹ Conformément aux articles 3 et 4 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, l'ordre du jour provisoire (où figurent les cotes des documents) sera expédié en même temps que la convocation, 60 jours au moins avant le 27 mai 2024.

² La principale allocution du Directeur général sera prononcée lors de l'accueil de haut niveau, qui se tiendra le lundi 27 mai 2024.

7. Distinctions

Document A77/INF./1

8. Rapports des commissions principales

9. Clôture de l'Assemblée de la Santé

COMMISSION A

10. Ouverture des travaux de la Commission¹

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

11. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

11.1 Couverture sanitaire universelle

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(6)

11.2 Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(7)

11.3 Projet de plan d'action mondial pour la lutte anti-infectieuse

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(8)

11.4 Programme pour la vaccination à l'horizon 2030

Document A77/4

11.5 Stratégie pour mettre fin à la tuberculose

Document A77/4

11.6 Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030

Document A77/4

11.7 Accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité de l'enfant

Document A77/4

¹ Y compris l'élection des vice-présidents et du rapporteur.

11.8 Résistance aux antimicrobiens : accélérer les ripostes nationales et mondiales

Document A77/5

12. Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030

Document A77/6

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

13. Urgences de santé publique : préparation et action

13.1 Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire

Document A77/7

13.2 Application du Règlement sanitaire international (2005)

Document A77/8

13.3 Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005)

Document A77/9

13.4 Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies

Document A77/10

14. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

14.1 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Documents A77/4, A77/11, A77/12 et EB154/2024/REC/1, résolution EB154.R7, décisions EB154(9) et EB154(10)

14.2 Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022)

Document A77/13

14.3 Initiative mondiale Santé et Paix

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(11)

14.4 Poliomyélite

- Éradication de la poliomyélite

Document A77/4

- Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification

Document A77/4

14.5 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique

Document A77/4

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif

15.1 Déterminants sociaux de la santé

Document A77/4

15.2 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant

Document A77/4

15.3 Promotion du bien-être et de la santé

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(13)

15.4 Changements climatiques, pollution et santé

- Incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine

Document A77/4

- Changements climatiques et santé

Document A77/4

15.5 Économie et santé pour tous

Document A77/4

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

16. Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025

Documents A77/14 et A77/15

17. Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028

Document A77/16

18. Financement durable : cycle d'investissement de l'OMS

Documents A77/17 et EB154/2024/REC/1, décision EB154(1)

COMMISSION B

19. Ouverture des travaux de la Commission¹

20. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé

Document A77/18

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

21. Questions budgétaires et financières

- 21.1 Rapport sur les résultats 2023 (budget programme 2022-2023 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023

Documents A77/19, A77/20 et A77/INF./2

- 21.2 Barème des contributions pour 2025-2026²

- 21.3 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution

Document A77/21

- 21.4 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu]

- 21.5 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu]

- 21.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu]

¹ Y compris l'élection des vice-présidents et du rapporteur.

² Aucun document ne sera publié sur ce sujet. Il est proposé d'inviter l'Assemblée de la Santé à envisager de supprimer ce point.

22. Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance

22.1 Rapport du Commissaire aux comptes

Document A77/22

22.2 Rapport du vérificateur intérieur des comptes

Document A77/23

22.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes

Document A77/24

23. Questions relatives au personnel

23.1 Ressources humaines : rapport annuel

Document A77/25

23.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel

Documents A77/4 et EB154/2024/REC/1, résolution EB154.R9

23.3 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale

Document A77/4

23.4 Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS

Document A77/26

24. Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance

24.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels

Document A77/4

24.2 Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS

Document A77/27

24.3 Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat

Document A77/28

25. Le point sur le Fonds pour les infrastructures

- Stratégie de rénovation des bâtiments de l'OMS à Genève

Document A77/29

26. Accords avec des organisations intergouvernementales

Document A77/30

27. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Document A77/31

28. Mises à jour et rapports futurs : renforcement des services de santé intégrés centrés sur la personne

Document A77/32

29. Questions soumises pour information : rapports de situation

Document A77/33

Pilier 1 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- A. Stratégies mondiales du secteur de la santé contre, respectivement, le VIH, l'hépatite virale et les infections sexuellement transmissibles (résolution WHA75.20 (2022))
- B. Préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la couverture sanitaire universelle (résolution WHA72.4 (2019))
- C. Santé reproductive : stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de développement internationaux (résolution WHA57.12 (2004))
- D. Éradication de la dracunculose (résolution WHA64.16 (2011))
- E. Soins oculaires intégrés centrés sur la personne, cécité et déficience visuelle évitables comprises (résolution WHA73.4 (2020))
- F. Transplantation d'organes et de tissus humains (décision WHA75(18) (2022))
- G. Disponibilité, innocuité et qualité des produits sanguins (décision WHA75(17) (2022))
- H. Le problème mondial de la drogue sous l'angle de la santé publique (décision WHA75(20) (2022))

Pilier 2 : Un milliard de personnes supplémentaires mieux protégées face aux situations d'urgence sanitaire

- I. Préparation en cas de grippe pandémique : échange des virus grippaux et accès aux vaccins et autres avantages (résolution WHA64.5 (2011))
- J. Renforcement de la préparation et de la riposte aux urgences sanitaires dans les villes et les zones urbaines (résolution WHA75.7 (2022))

Pilier 3 : Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

- K. Stratégie mondiale de l'OMS pour la sécurité sanitaire des aliments (décision WHA75(22) (2022))
- L. Réduction des risques pour la santé publique associés à la vente de mammifères sauvages vivants sur les marchés alimentaires traditionnels dans le cadre de la lutte anti-infectieuse (décision WHA75(23) (2022))
- M. Déclaration finale du Sommet des PEID sur la santé : pour un avenir sain et résilient dans les petits États insulaires en développement (résolution WHA75.18 (2022))
- N. Stratégie mondiale et Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle (résolution WHA75.14 (2022))

Pilier 4 : Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

- O. Stratégie pour l'intégration de l'analyse des spécificités de chaque sexe et d'une démarche soucieuse d'équité entre hommes et femmes dans les activités de l'OMS (résolution WHA60.25 (2007))

= = =

Emploi du temps quotidien préliminaire de la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé

Mai 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Lundi 27				
9 h 00	Accueil de haut niveau ¹	—	—	—
	1. Ouverture de l'Assemblée de la Santé	—	—	—
	1.1 Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs			
	1.2 Élection du président			
	1.3 Élection des cinq vice-présidents, des présidents des commissions principales et constitution du Bureau			
À l'issue de la séance plénière	—	—	—	Bureau de l'Assemblée de la Santé
14 h 30	— Allocution du Président	—	—	—
	1.4 Adoption de l'ordre du jour et répartition des points entre les commissions principales			
	2. Rapport du Conseil exécutif sur ses cent cinquante-troisième et cent cinquante-quatrième sessions, et sur sa septième session extraordinaire			
	3. Allocution du D ^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général			
	— Débat général	À l'ouverture du débat général		
		10. Ouverture des travaux de la Commission		
		Pilier 4		
		17. Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028		

¹ Y compris le point 4, Intervenant(s) invité(s).

Mai 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Lundi 27 (suite)		16. Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025 18. Financement durable : cycle d'investissement de l'OMS		
Mardi 28 9 h 00 et 14 h 30	3. Allocution du D ^r Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général – Débat général (suite)	Pilier 4 17. Projet de quatorzième programme général de travail, 2025-2028 (suite) 16. Financement et exécution du budget programme 2022-2023 et perspectives de financement du budget programme 2024-2025 (suite) 18. Financement durable : cycle d'investissement de l'OMS (suite) Pilier 2 13. Urgences de santé publique : préparation et action 13.4. Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies 13.3 Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) 13.1 Comité consultatif de surveillance indépendant du Programme OMS de gestion des situations d'urgence sanitaire 13.2 Application du Règlement sanitaire international (2005)		

Mai 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Mardi 28 (suite)				Commission de vérification des pouvoirs
Mercredi 29 9 h 00 et	– Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs 5. Admission de nouveaux Membres et de Membres associés [s'il y a lieu]	Pilier 1 11. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif 11.1 Couverture sanitaire universelle 11.2 Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles 11.3 Projet de plan d'action mondial pour la lutte anti-infectieuse 11.4 Programme pour la vaccination à l'horizon 2030 11.5 Stratégie pour mettre fin à la tuberculose 11.6 Feuille de route pour les maladies tropicales négligées 2021-2030 11.7 Accélération des efforts entrepris pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable en matière de santé maternelle et de mortalité de l'enfant 11.8 Résistance aux antimicrobiens : accélérer les ripostes nationales et mondiales 12. Lutte contre le paludisme : stratégie technique mondiale et cibles 2016-2030	19. Ouverture des travaux de la Commission Pilier 4 21. Questions budgétaires et financières 21.1 Rapport sur les résultats 2023 (budget programme 2022-2023 : évaluation de l'exécution) ; rapport financier et états financiers vérifiés pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2023 21.2 Barème des contributions pour 2025-2026¹ 21.3 État du recouvrement des contributions, et notamment celles des États Membres redevables d'arriérés de contributions dans une mesure qui justifierait l'application de l'article 7 de la Constitution 21.4 Dispositions spéciales concernant le règlement des arriérés [s'il y a lieu] 21.5 Contributions des nouveaux Membres et Membres associés [s'il y a lieu] 21.6 Amendements au Règlement financier et aux Règles de gestion financière [s'il y a lieu] 22. Questions relatives à la vérification des comptes et à la surveillance 22.1 Rapport du Commissaire aux comptes	–

¹ Aucun document ne sera publié sur ce sujet. Il est proposé d'inviter l'Assemblée de la Santé à envisager de supprimer ce point.

Mai 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Mercredi 29 (suite) 14 h 30 17 h 30	 — —	 — —	22.2 Rapport du vérificateur intérieur des comptes 22.3 Progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Commissaire aux comptes et du vérificateur intérieur des comptes 20. Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et dans le Golan syrien occupé —	 Bureau de l'Assemblée (liste pour l'élection concernant le Conseil exécutif)
Jeudi 30 9 h 00 et 14 h 30	 —	Pilier 3 15. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif 15.1 Déterminants sociaux de la santé 15.2 La nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant 15.3 Promotion du bien-être et de la santé 15.4 Changements climatiques, pollution et santé 15.5 Économie et santé pour tous Pilier 2 14. Le point sur les questions examinées par le Conseil exécutif 14.1 Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire 14.2 Mise en œuvre de la résolution WHA75.11 (2022) 14.3 Initiative mondiale Santé et Paix 14.4 Poliomyélite Éradication de la poliomyélite	Pilier 4 23. Questions relatives au personnel 23.1 Ressources humaines : rapport annuel 23.2 Amendements au Statut du personnel et au Règlement du personnel 23.3 Rapport de la Commission de la fonction publique internationale 23.4 Nomination de représentants au Comité des pensions du personnel de l'OMS 24. Questions administratives, juridiques et relatives à la gouvernance 24.1 Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels 24.2 Processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS	 —

Mai 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Jeudi 30 (suite)		Planification de la transition pour la poliomyélite et activités postérieures à la certification 14.5 Éradication de la variole : destruction des stocks de virus variolique	24.3 Plan de mise en œuvre de la réforme établi par le Secrétariat 25. Le point sur le Fonds pour les infrastructures 26. Accords avec des organisations intergouvernementales 27. Collaboration à l'intérieur du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales	
Vendredi 31 9 h 00 et 14 h 30	6. Conseil exécutif : élection 7. Distinctions	Pilier 2 13.4 Organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (suite) 13.3 Groupe de travail sur les amendements au Règlement sanitaire international (2005) (suite)	Pilier 4 28. Mises à jour et rapports futurs : renforcement des services de santé intégrés centrés sur la personne 29. Questions soumises pour information : rapports de situation	
Juin 2024	Séances plénières	Commission A	Commission B	Divers
Samedi 1^{er} 9 h 00 et 14 h 30	8. Rapports des commissions principales 9. Clôture de l'Assemblée de la Santé	– Mise au point définitive des résolutions et décisions et des rapports	– Mise au point définitive des résolutions et décisions et des rapports	

= = =